



Fondation Perce-Neige

—

***DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
CLASSES SOLEIL ET CLASSES D'AUTOREGULATION***

1 Présentation du projet « classe soleil » de la Fondation Perce-Neige

La Fondation Perce-Neige poursuit et développe son soutien à la scolarisation des enfants avec TSA (troubles du spectre de l'autisme) et s'engage de façon durable auprès d'établissements scolaires qui souhaitent créer des classes adaptées pour ces enfants (maternelle, primaire et collège) dans un milieu scolaire ordinaire.

❖ Les dispositifs

Les classes soleil sont constituées volontairement d'un petit groupe de 6 enfants présentant des troubles de l'autisme sévères et n'ayant pas développé de communication verbale. Ceci afin d'offrir un cadre rassurant, de limiter les sollicitations et interactions, sources d'incompréhension et d'anxiété et de permettre un accompagnement individualisé.

L'équipe éducative est composée d'un enseignant spécialisé, formé aux enseignements adaptés pour les élèves en situation de handicap TSA, qui pilote le projet éducatif et participe à la bonne cohérence des actions menées par les autres professionnels intervenant auprès des élèves (professionnels de santé et du secteur médico-social) dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

L'approche pédagogique et éducative personnalisée s'adapte en fonction des capacités et potentialités de chaque élève, de ses centres d'intérêts et motivations, points de départ aux activités et apprentissages. Installer une communication fait également partie du programme avec l'aide d'outils de communication visuels en cas d'absence de langage oral, tout comme encourager, quand cela est possible, l'expression orale sur les bases d'un vocabulaire de base, développer des comportements adaptés au contexte afin de favoriser la socialisation.

Présente au sein d'écoles ordinaires, les classes Soleil permettent aux enfants de partager les temps de récréation et de repas avec les autres élèves favorisant ainsi l'intégration et l'apprentissage des codes sociaux.

Les classes d'autorégulation, déployées dans les écoles primaires et les collèges, visent à favoriser la scolarisation en milieu ordinaire de jeunes porteurs de TSA sans déficience intellectuelle. Scolarisés de manière inclusive dans une classe de leur niveau, les jeunes bénéficient de temps de travail dans une salle d'autorégulation plusieurs fois par semaine, voire quotidiennement selon l'évolution de leurs besoins. Cette organisation vise à permettre les apprentissages du socle commun en améliorant les capacités d'autorégulation et les habiletés sociales.

Les professionnels de l'équipe pédagogique sont formés aux méthodes d'autorégulation afin de pouvoir mettre en place l'apprentissage de l'autocontrôle, de la régulation émotionnelle, de la maîtrise de la planification, de l'autodétermination et de l'auto efficacité. Chaque jeune bénéficie ainsi d'un programme éducatif personnalisé en lien avec les parents, les enseignants et les partenaires soignants.

❖ Etudes des demandes

Les demandes sont étudiées au cas par cas et font l'objet d'une réponse personnalisée.

Vous pouvez envoyer votre demande par [email](mailto:gautier.vansteene@perce-neige.org) ou par courrier : Fondation Perce-Neige – Gautier VANSTEENE – 7bis rue de la Gare – 92594 Levallois-Perret Cedex / gautier.vansteene@perce-neige.org

2 Eléments constitutifs du dossier de demande de subvention

Les dossiers de demandes de subventions devront contenir les éléments suivants :

- ❖ Description des objectifs du projet classe soleil ou d'autorégulation : origine et création, date d'ouverture, objectifs généraux, implantation
- ❖ Description du dispositif : nombre d'enfants scolarisés, profil des enfants, modalités d'accueil, ...
- ❖ Description du fonctionnement de la classe soleil ou d'autorégulation : profil des professionnels et des intervenants, formation, recrutement, temps de présence, missions ...
- ❖ Description des outils et méthodes utilisées dans le cadre d'un accompagnement individualisé, collectif et inclusif.
- ❖ Description des partenariats mis en place (IME, Paramédicaux libéraux, services sociaux, familles, ...)
- ❖ Présentation du budget de fonctionnement et d'investissements la classe soleil ou d'autorégulation

3 Validation et suivi de la demande de subvention

❖ Validation de la demande

Les dossiers seront étudiés par la direction du développement de la Fondation qui les adressera ensuite à la Direction générale pour validation.

Chaque demandeur sera averti de la recevabilité ou non de sa demande par écrit dans un délai de 6 mois maximum à compter de la réception du dossier.

La subvention accordée, d'un montant de 40 000€ et automatiquement reconductible pour une période de 3 ans et pourra être renouvelée à cette échéance par le biais de l'envoi d'une nouvelle demande de subvention.

❖ Bilan du projet

Chaque année, un bilan devra être adressé à la Fondation Perce-Neige faisant état de :

- ❖ Réalisation budgétaire

- ❖ Bilan du projet éducatif et d'accompagnement des enfants
- ❖ Bilan des formations de l'équipe d'encadrement
- ❖ Mouvements du personnel et/ou des enfants
- ❖ Eventuelles problématiques rencontrées et solutions envisagées

Par ailleurs, le référent autisme de la Fondation et/ou la Directrice de la qualité de l'accompagnement, pourront, au cours de l'année scolaire, se rendre dans la classe soleil, en concertation avec la direction de l'établissement et l'équipe pédagogique, afin d'échanger sur la mise en œuvre de ce projet.

Enfin, la Fondation souhaite que le projet présenté prévoie, si la situation se présentait, qu'une place au sein de la classe puisse être accordée prioritairement à un enfant orienté par ses soins.